



Tél.: 027/606.76.20 - Fax: 027/606.76.04

Site Internet : www.vs.ch/agriculture

Communiqué n° 5 du 5 avril 2018

ARBORICULTURE

MONILIOSES DES FLEURS

La floraison des abricotiers est bien avancée en plaine, mais se poursuit encore sur le coteau. La protection contre la moniliose sera à renouveler si de nouvelles précipitations surviendront durant la floraison.

COCHENILLE FARINEUSE SUR ABRICOTIER

Aucune éclosion n'a été observée pour la cochenille farineuse qui demeure toujours au stade œuf, bien cachée sous les écorces. Aucune intervention n'est nécessaire pour le moment.

TAVELURE SUR POMMIER ET POIRIER

Les stades sensibles à la tavelure sont atteints et les ascospores sont proches de leur maturité. Les risques d'infection peuvent être suivis sur www.agrometeo.ch. Bien qu'ils soient encore relativement faibles, une protection fongicide, de préférence avec des produits de contact, est conseillée. Produits à utiliser avant fleur :

a) avec effet préventif durant 7 à 10 jours (5-7 jours en période de forte croissance) :

- *Cuivre** à faible dose en bio, en cas de risques élevés d'infection, ou *Curatio**
- *Captan, Delan, Delan Pro, Dithianon,...*
- *Mycosin**, *Soufre mouillable**, tous avec effets partiels

(*bio)

b) avec effet préventif et curatif jusqu'à 48 heures après infection

- *Anilinopyrimidines* : Chorus, Frupica SC, Espiro, Papyrus, tous en mélange avec *captane* ou *dithianon*, ou Faban seul jusqu'à la fin de la floraison et au maximum 2 fois par saison. Efficaces aussi contre la pourriture de l'œil.

OÏDIUM DU POMMIER

Vu la forte pression d'oïdium ces dernières années, la protection contre cette maladie est aussi nécessaire avant fleur, de préférence avec un soufre mouillable*, qui a également un effet partiel sur la tavelure. Des anti-oïdium spécifiques ne sont à utiliser qu'en cas de températures insuffisantes pour le soufre.

(*bio)

HUILE DE PARAFFINE

Les pommiers et poiriers se situent pour la plupart aux stades C3 à D, selon les variétés. Un traitement avec de l'huile de paraffine à 1.5-2.0 % est encore possible. Attention à respecter un espacement de 5 à 7 jours avant ou après l'application d'un fongicide pour éviter les risques de phytotoxicité.

Cette application, si elle n'est pas déjà faite, est fortement conseillée dans les parcelles de poiriers atteintes par la cochenille farineuse les années précédentes.

VITICULTURE

TRAITEMENT DE DEBOURREMENT CONTRE LES RAVAGEURS

Les traitements de débourement ne doivent être appliqués qu'en cas de nécessité établie sur la base de la situation de l'année dernière (acariose, érinose, cochenilles) ou d'un contrôle effectué peu avant et pendant le débourement (noctuelles, boarmie).

Vu les conditions météo, les traitements devront débuter en début de semaine prochaine (9 avril) dans les secteurs les plus précoces. Une bonne efficacité n'est obtenue qu'en traitant au bon stade de développement de

la vigne (stade B « bourgeon gonflé » à D « apparition des feuilles », selon les produits), en mouillant bien la totalité du cep et lorsque les températures sont supérieures à 12, voire 15°C !

Un modèle consultable sur www.agrometeo.ch renseigne sur la période optimale de traitement contre l'acariose, celle-ci coïncidant généralement avec celle des traitements contre les noctuelles et boarmie.

ACARIOSE

Nos contrôles montrent que les populations hivernantes demeurent très faibles. Seules les parcelles fortement touchées en 2017 et les jeunes vignes (2e - 3e feuille) de cépages sensibles (Païen, Galotta, Rhin, Amigne...) nécessitent un traitement de débourement avec du soufre mouillable (2 %) ou avec un produit à base d'huile.

Les autres parcelles devront être suivies et traitées curativement si un blocage de croissance est constaté.

BOARMIE, NOCTUELLES (bourgeons rongés, évidés)

Dans les zones sensibles, il convient de contrôler régulièrement la proportion de bourgeons rongés peu avant et pendant le débourement sur plusieurs séries de 10 ceps consécutifs et d'effectuer rapidement un traitement dès que le seuil de 3 % de bourgeons rongés est atteint.

Lorsque les dégâts sont localisés en bordure de parcelle (pieds de murs, amas de feuilles), un traitement de cette zone suffit. Sur de petites surfaces, un ramassage des chenilles à la tombée de la nuit est envisageable.

ERINOSE ET COCHENILLES

Dans nos conditions, l'érinose ou les cochenilles n'occasionnent généralement pas de dégâts aux cultures. Il est donc extrêmement rare qu'un traitement se justifie contre ces ravageurs.

| Quel produit pour quel ravageur ? | Acariose Erinose | Boarmie | Noctuelles | Cochenilles | Remarques |
|---|---------------------|---------|------------|-------------|---|
| Oleorel, Oleofos, Oleodan <i>Attention : ces produits sont inefficaces contre les chenilles (noctuelles, boarmie),</i> | ✓ | | | ✓ | Traitements pleinement efficaces que par température supérieure à 12 - 15°C. <u>Une zone non traitée de 50 m par rapport aux eaux de surface</u> doit être respectée. Cette distance peut être réduite en prenant des mesures permettant de réduire la dérive. |
| Soufre mouillable à 2 % (16 kg/ha pour un traitement à 800 l/ha) | ✓ | | | | Egalement efficace contre l' excoriose dans les parcelles où des symptômes ont été observés lors de la taille. |
| Huile de paraffine | (✓) | | | | Efficacité secondaire. |
| Mimic, Steward, Prodigy | | ✓ | ✓ | | |
| Audienz | | ✓ | (✓) | | Efficacité insuffisante sur noctuelles en cas de forte pression. |

EXCORIOSE

Peu de symptômes s'observent dans le vignoble valaisan. Un traitement aux stades C - D (« pointe verte » - « sortie des feuilles ») avec du soufre à 2 % (également efficace contre l'acariose et l'érinose) ou du folpet ne se justifie qu'en cas de nombreux ceps touchés dans une parcelle. Le cas échéant, veillez à appliquer les fongicides juste avant les précipitations, nécessaires à la sporulation du champignon.

FUMURE AZOTEE

Les apports maximum autorisés d'azote s'élèvent à 50 kg/ha. Cette valeur peut être réduite en cas de forte vigueur et/ou de localisation de l'azote sous la rangée de ceps dans les vignes enherbées.

La fumure azotée effectuée au moyen de nitrate d'ammoniaque doit être appliquée au stade 3-5 feuilles étalées, peu avant la période des grands besoins, afin d'éviter les risques de pertes d'azote par lessivage.

Pour mémoire, il est interdit d'appliquer des engrais (minéraux ou organiques) à moins de 3 m des cours d'eau (ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim)).